

## ADRESSES UTILES

### 1. Informations générales

- ✓ Points relais conseil : <https://oref.grandest.fr>

### 2. Livret de recevabilité de la demande (livret 1)

Le livret 1 est à demander à l'ASP (Agence de services et de paiement), au 0810 017 710 (numéro azur/tarifification au prix d'un appel local)

Site de l'ASP : <https://vae.asp-public.fr/vaeinfo/>

### 3. Questions de prise en charge

Selon votre situation, vous pouvez notamment vous renseigner auprès de :

- ✓ **OPCO Santé - UNIFAF**

Espace européen de l'entreprise

19, avenue de l'Europe

67300 SCHILTIGHEIM

Tél : 03 90 22 22 30

[grand-est@opco-santé.fr](mailto:grand-est@opco-santé.fr)

- ✓ **OPCO Cohésion Sociale - UNIFORMATION**

5, rue René Char

21000 DIJON

Tél : 0820 205 206

## FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

Les actions d'accompagnement VAE peuvent être éligibles au titre du Compte Formation.



Nous pouvons vous guider dans vos démarches, si besoin est.

### Coût de l'accompagnement

- ✓ Dispositif de Droit commun (24h maximum) :

EJE	1800 Euros
-----	------------

Vous avez besoin d'être conseillé ou informé, n'hésitez pas à nous contacter :

- ✓ Graziella PHEULPIN, assistante de formation  
[i.geist@praxis.alsace](mailto:i.geist@praxis.alsace)  
tél : 03 89 33 57 99
- ✓ Isabelle DENNIELOU, responsable pédagogique  
[i.dennielou@praxis.alsace](mailto:i.dennielou@praxis.alsace)  
tél : 03 89 33 57 90



**ÉCOLE  
SUPÉRIEURE  
DE PRAXIS  
SOCIALE**

## **Diplôme d'Etat D'Educateur de Jeunes Enfants (DEEJE)**

par la

### **Validation des acquis de l'expérience (VAE)**

**Ecole supérieure de Praxis Sociale**

Site Schlumberger

4 rue Schlumberger

68200 MULHOUSE

03 89 33 20 00

[www.praxis.alsace](http://www.praxis.alsace)

## TEXTES DE REFERENCE

- ✓ Décret n°2005-1375 du 03 novembre 2005
- ✓ Arrêté du 16 novembre 2005
- ✓ Circulaire n° DGAS/4A/2006/25 du 18 janvier 2006

### Le référentiel professionnel

#### 1. Définition du métier

« L'éducateur de jeunes enfants exerce une fonction d'accueil des jeunes enfants et de leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation, du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des modes d'accueil Petite Enfance. (...) »

#### 2. Le référentiel d'activités : 6 Fonctions

- ✓ F1 : Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en direction du jeune enfant
- ✓ F2 : Etablir une relation, élaborer et mettre en œuvre le projet éducatif en coopération avec les parents
- ✓ F3 : Concevoir et conduire l'action éducative au sein d'une équipe pluri professionnelle
- ✓ F4 : Elaborer l'action éducative et sociale en lien avec les cadres institutionnels, partenariaux et les politiques de la famille et de l'enfance

#### 3. Le référentiel de compétences :

##### 4 Domaines de compétences

- ✓ DC1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille
- ✓ DC2 : Action éducative en direction du jeune enfant
- ✓ DC3 : Communication professionnelle
- ✓ DC4 : Dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales

## CONDITIONS REQUISES POUR ACCEDER A LA VAE POUR LE DEEJE

- ✓ justifier d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le diplôme, d'une durée d'au moins 1 an
- ✓ la période d'activité la plus récente doit avoir été exercée dans les dix ans précédant la demande.

### Dispenses

Les candidats titulaires des diplômes suivants : DEES, DECESF, DEASS, DEETS, DEFA, DEJEPS, bénéficient de la validation automatique des DC3 et DC4.

## DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A LA VAE

L'accompagnement a pour but d'aider le candidat à la VAE, en vue de la constitution du dossier de présentation des acquis de l'expérience (Livret 2)

- ✓ à s'approprier le référentiel professionnel
- ✓ à comprendre la démarche VAE et ses contraintes d'écriture
- ✓ à décrire et analyser son expérience et à se préparer à l'entretien avec le jury VAE.

Notre école et différents sites sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. En ce qui concerne les autres types de handicap, nous sommes à l'écoute de votre projet et besoins. N'hésitez pas à nous contacter.

### Déroulement

L'accompagnement alterne des phases collectives et individuelles sur un calendrier de 12 à 15 mois, se référant aux dates de la session annuelle du certificateur :

4. dépôt du L2 en août, entretien en novembre

Trois modes d'accompagnement coexistent :

- ✓ **le dispositif dit de droit commun (DC)** d'une durée de 24 heures.  
Coût : 1800 Euros TCC
- ✓ **le dispositif de soutien de la branche (DSB)** d'une durée maximum de 139 heures (accompagnement méthodologique, mises en situation professionnelle et séquences formatives)  
Coût : nous consulter
- ✓ **l'accompagnement personnalisé** : nous consulter

*L'accompagnement à la VAE soutient le candidat dans son projet d'accès à une qualification. Elle peut venir aussi, plus indirectement, stimuler un projet postérieur de formation (professionnelle ou universitaire) et/ou*

La validation des quatre DC permet l'obtention du DEEJE.